



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE**

Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 10 FEV. 2004

Monsieur le Directeur
de l'établissement COGEMA
de La Hague
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS-2004-COGLHF-0055 du 16 janvier 2004.

N/REF : DSNR CAEN/0134/2004

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993, une inspection annoncée a eu lieu le 16 janvier 2004 à l'établissement COGEMA de La Hague.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection annoncée du 16 janvier 2004 était une visite générale avec pour thème le confinement dans les ateliers R2, de séparation de l'uranium, du plutonium et des produits de fission (PF) et de concentration des solutions de PF, et UCD, unité de conditionnement des déchets de l'usine UP2-800 de l'établissement COGEMA de La Hague.

Les inspecteurs n'ont mis en évidence aucun écart notable. Ils ont notamment examiné le bilan de la sûreté de l'exploitation des ateliers, le traitement des écarts de sûreté et de radioprotection, le bilan dosimétrique, les modifications réalisées et prévues ainsi que les vérifications relatives au confinement. Ils ont procédé à une visite des ateliers.

... / ...

A. Demandes d'actions correctives

Sans objet.

B. Demande de compléments d'informations

B1 - L'examen du bilan des filtres de dernière barrière montre que seulement quatre filtres sur dix ont été remplacés par des filtres CTHEN en 1998 et 1999. Il était prévu de remplacer les filtres existants par des filtres CTHEN, dont la tenue est assurée à des températures plus importantes en cas d'incendie, en fonction de la dégradation de leurs caractéristiques. Il apparaît que le remplacement des filtres est beaucoup plus long que ce qui était attendu.

Je vous demande de m'informer des dispositions prises pour améliorer la situation précitée.

B2 - La boîte à gants 2447-109 a montré des fissures sur un panneau au niveau des ronds de gant. Le panneau a été remplacé, mais une fissure est apparue sur le nouveau panneau. Il apparaît nécessaire d'étendre le retour d'expérience de cet événement à l'ensemble des boîtes à gants du site.

Je vous demande de m'informer des résultats de cet examen et des éventuelles suites envisagées.

B3 - Le procès-verbal de contrôle de l'étanchéité de la boîte à gants précitée ne mentionne aucune valeur d'incertitudes sur les mesures réalisées. La prise en compte des incertitudes de mesure pourrait conduire à un résultat autre que celui mentionné dans le procès-verbal.

Je vous demande de me préciser les incertitudes relatives aux mesures d'étanchéité réalisées et de m'informer des dispositions prises pour assurer la validité des mesures réalisées.

B4 - Lors de la visite en local (salle 183 3R), les inspecteurs ont constaté que deux pompes, installées côte à côte, n'étaient pas explicitement identifiées, pouvant engendrer une confusion entre elles et des erreurs lors de la maintenance de ces appareils.

Je vous demande de m'informer des dispositions prises pour identifier explicitement les appareils concernés.

B5 - Le rapport de sûreté mentionne la présence de vannes à double confinement, sans indiquer leur localisation. Lors de l'inspection, les inspecteurs ont constaté l'existence de deux types de vannes à double confinement : deux vannes pour liquide et des vannes pour gaz.

Je vous demande d'identifier toutes les vannes à double confinement, de préciser leur localisation et de mettre à jour en conséquence le rapport de sûreté.

C. Observations

C6 - Le rapport de sûreté mentionne que la dépression est maintenue à environ 70 daPa par rapport à celle de la zone 4 pour l'unité de ventilation du procédé (unité 3005). Il a été observé que cette valeur était exactement celle de la consigne donnée à l'automatisme. La dépression fluctue autour de cette valeur (lue entre 65 et 75 daPa). Il ne semble pas être tenu compte de l'incertitude de mesure.

C7 - L'évolution des rejets en tritium, césium et strontium par l'atelier montre une augmentation significative de ces rejets en 2003 par rapport à 2002 pour un volume traité du même ordre de grandeur. Il conviendrait de comparer cette observation avec la différence des caractéristiques des combustibles moyens retraités en 2003 par rapport à 2002, afin de pouvoir anticiper les évolutions des combustibles envisagés à l'avenir.



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
le chef de division,

SIGNE PAR

Franck HUIBAN

COPIES :

DGSNR/PARIS : M. le Directeur

DGSNR/FAR : 1^{ère} sous-direction
4^{ème} sous-direction

DSU/FAR : M. le Directeur
M. le Chef de la DSU / SSTC

DSNR CAEN : Classement VDS
Chrono
Revue Contrôle